

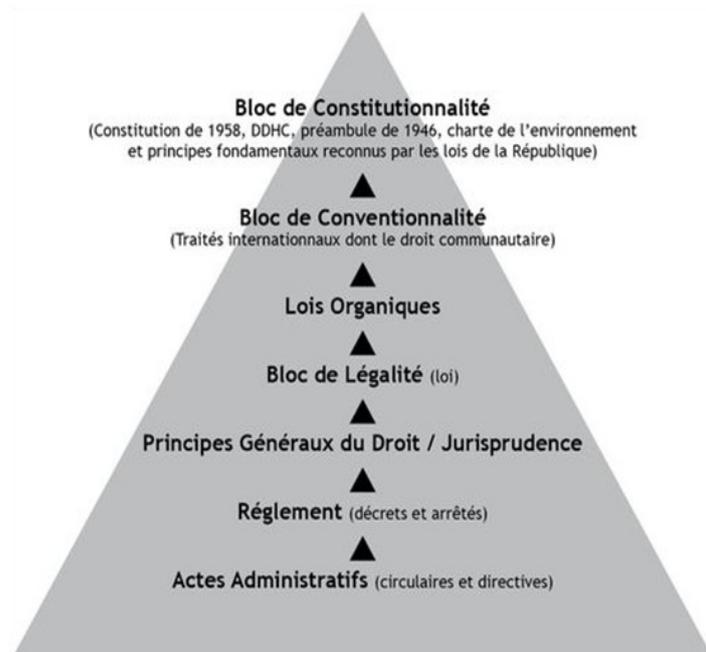
L'obligation d'obéissance

L'agent doit assurer ses missions en conformité avec les instructions de son supérieur hiérarchique (sauf si ces dernières sont illégales ou de nature à compromettre l'intérêt public).

Pour toute transmission officielle d'informations, vous devez toujours respecter la voie hiérarchique. La communication en général et la correspondance en particulier s'effectuent sous le couvert de son supérieur hiérarchique direct.

Qu'en est-il de la hiérarchie des lois?

Les textes de niveau "inférieur" ne doivent en aucun cas contredire les textes de niveau "supérieur".



Organisation du service des enseignants du premier degré

24
HEURES/SEMAINE
D'ENSEIGNEMENT
À TOUS LES ÉLÈVES

+

108
HEURES/AN

EFFECTUÉES SOUS
LA RESPONSABILITÉ
DE L'INSPECTEUR
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE CHARGÉ
DE LA CIRCONSCRIPTION

60 HEURES/AN

- 36 heures/an Activités pédagogiques complémentaires (APC) avec des groupes restreints d'élèves
- 24 heures/an Identification des besoins des élèves et organisation des activités pédagogiques complémentaires

24 HEURES/AN

- Travail en équipes pédagogiques
- Continuité entre cycles et liaison école-collège
- Relations avec les parents
- Projets personnalisés de scolarisation

18 HEURES/AN

- Animation pédagogique
- Formation continue (9 heures minimum)

6 HEURES/AN

- Participation aux conseils d'école obligatoires

Les enseignants et personnels d'éducation ont aussi des obligations en termes de vigilance sur le temps scolaire (surveillance des élèves et des locaux...)



Le conseil de l'ancien !

Déterminez vos points forts et vos points faibles pour le concours. Lors des oraux, les uns vous serviront à masquer les autres !

Adhérer au SE-UNSA 43,
c'est faire le choix d'un syndicat utile!

43@se-unsa.org

04 71 09 28 43

